



# Accompagnement Travailleurs Indépendants et Artistes ARSA



**Formation**

**Durée : 18 mois**  
**Travailleurs indépendants  
et artistes ARSA**  
**Financement : Département**  
**Lieu**  
En fonction de la commune  
d'habitation  
**Contact**  
04 76 96 48 27  
[www.aceisp.org](http://www.aceisp.org)



### Objectifs

Favoriser la sortie vers l'emploi des allocataires du RSA

Accompagner les allocataires du RSA travailleurs non-salariés et artistes afin de les aider à développer ou réorienter leur activité en

- Contribuant au développement des activités viables et mixtes avec l'élaboration d'un projet plaçant l'allocataire comme acteur central de sa mise en œuvre.
- Travaillant le deuil de l'activité lorsqu'elle n'est pas viable, avec le soutien des services des directions territoriales du Département

Contractualiser avec l'allocataire via un contrat d'engagement réciproque, élaboré avec les conseils de l'accompagnateur, en prenant en compte la personne dans sa globalité et en complémentarité avec les acteurs du champ socioprofessionnel

### Pré-requis

- Être immatriculé pour les travailleurs indépendants ou avoir un projet artistique
- Être allocataire du RSA
- Être orienté par les Services Insertions des territoires du Département.

### Objectifs opérationnels

- Faire un état des lieux de son activité
- Mettre en place et en œuvre un plan d'actions de développement d'activité ou de structuration du projet professionnel
- Se positionner par rapport à son projet et d'évaluer son potentiel de développement
- Renforcer sa posture entrepreneuriale

### Contenu pédagogique

- Réalisation d'une nouvelle étude de marché
- Réalisation d'un prévisionnel de retournement
- Travail sur les compétences professionnelles dans le cadre d'un parcours d'insertion et de retour à l'emploi
- Aide au « deuil » de l'activité dans le cas d'un accompagnement à l'arrêt de l'activité
- Accompagnement à la mise à jour des obligations sociales et fiscales
- Travail sur la mobilisation ou remobilisation des personnes afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle : appui possible d'une formatrice sur la capitalisation des compétences

### Moyens pédagogiques

- Salle de formation dédiée, connexion internet haut débit, vidéo projecteur imprimante et scanner
- Utilisation de ressources en ligne, sites et logiciels spécifiques
- Business plan Aceisp en ligne

### Méthodes utilisées

- Réalisation d'un diagnostic d'activité à l'entrée du parcours
- Entretiens individuels réguliers une fois tous les trois mois minimum
- Participation à des ateliers collectifs thématiques
- Élaboration de plusieurs contrats d'engagements réciproques afin de déterminer les actions à mettre en place et leur avancement
- Orientation sur des ateliers spécifiques pour consolider les compétences
- Orientation vers des partenaires emploi, insertion, santé, logement, mobilité en fonction des problématiques ou des besoins repérés
- Pour les personnes en situation de handicap, possibilité de bénéficier d'un soutien spécifique
- Pour les personnes en transition professionnelle : préparer à l'engagement d'un parcours vers l'emploi

## Les + Aceisp

- Parcours sécurisé et personnalisé
- Prise en compte globale de la personne
- Création et déploiement d'outils adaptés aux projets
- Acteur majeur de la formation depuis 1984 en démarche d'amélioration continue
- Mise en relation avec le réseau de partenaires et de professionnels de l'Aceisp

### Dates de l'action

- Entrées sorties permanentes
- Durée : Variable selon les besoins de l'entrepreneur
- Horaires : 9h00 - 12h30 13h30 - 17h
- Lieu d'accueil : en fonction de la commune d'habitation

### Financement

- Action financée par le Conseil Départemental
- Gratuit pour les entrepreneurs

### Modalités d'évaluation

- Evaluation à chaque rendez-vous des avancées des actions à mettre en place et inscrites dans le CER
- Questionnaire de satisfaction à chaud

### Inscription

- Sur prescription des services d'insertion des territoires
- Participer à une Information Collective et à un pré-diagnostic
- Délai d'accès entre 8 jours et 3 semaines à partir de la prise de contact. Le délai peut être allongé à 1 mois sur les territoires de montagne

### Documents délivrés

- Evaluation à chaque rendez-vous des avancées des actions à mettre en place et inscrites dans le CER

### Évaluation de la formation

- Questionnaire de satisfaction à chaud
- Point sur l'évolution du projet professionnel à 6 mois avec enquête individuelle